Ville de Vaujours

Réunion de quartier

CENTRE VILLE - POUDRERIE

Jeudi 6 octobre 2016

Chers Valjoviens,
Chers amis,

Dans la volonté de conserver le bien vivre de la ville de Vaujours, nous mettons un point d'honneur à échanger avec vous, afin de faire le point sur ce qui a été réalisé et de voir ensemble comment améliorer les services de la ville pour vous apporter satisfaction à tous.

Ces réunions de quartier offrent la possibilité de vous présenter les projets à venir, les démarches entreprises par la municipalité, les résultats obtenus… Tout ceci dans le but de vous faire participer à la vie de la commune.

Jeudi 6 octobre, nous avons essentiellement évoqué ensemble : les problèmes de stationnement et de circulation, la sécurité, l'environnement et les travaux.

Dominique BAILLY
Votre Maire

En présence de Dominique BAILLY, Maire de Vaujours et de :

Michel RINGRESSI, Premier adjoint au Maire en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, des travaux et du transport,
Abdenour AMAROUCHE, Adjoint au Maire en charge de la santé, du handicap et de l'accessibilité
Guy VALENTIN, Conseiller municipal délégué aux relations avec les associations,
Claudine POLIPOWSKI, Conseillère municipale
Cyril LAKOMY, Directeur des services techniques,
Arnaud LIBERT, Chef de la Police Intercommunale,
Capitaine JEAN, Commissariat de Livry-Gargan,
Major FAGIOLINI, Commissariat de Livry-Gargan.

Mairie de Vaujours – 20, rue Alexandre Boucher – 93 410 Vaujours – Tél. : 01 48 61 96 75

Les points suivants ont été abordés :

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Parking Maison du Temps Libre

■ Le Maire annonce l'ouverture prochaine du parking situé devant la Maison du Temps Libre. 75 nouvelles places permettront de faciliter le stationnement dans une zone de forte activité commerciale, mais aussi culturelle.
Il précise que le stationnement y sera autorisé, jusqu'en décembre, sous respect des conditions liées à la zone bleue (2h de stationnement avec disque). En janvier, un horodateur permettra la régulation et la rotation des véhicules.
Le Maire insiste sur le fait que ce parking a été crée dans le but de favoriser l'accès au commerce et d'en développer l'activité.

Stationnement alterné sur l'allée des Sablons

■ Le Maire rappelle que le stationnement alterné doit s'effectuer de la façon suivante :
- du 1er au 15 de chaque mois, du côté des numéros impairs ;
- du 16 au dernier jour du mois, du côté des numéros pairs.

Le Chef de la Police Intercommunale est interpelé par de nombreux riverains excédés par ce non respect et le fait que la société d'enlèvement des ordures ménagères ne puisse pas faire son travail de collecte. Ils demandent des sanctions immédiates pour les contrevenants. A cela, le Chef de la Police Intercommunale rappelle les sanctions encourues : amende et enlèvement du véhicule pour cause de stationnement très gênant.

SECURITE

Vigipirate

■ Le Maire rappelle le contexte difficile dans lequel les agents de la Police Intercommunale assurent leurs missions. Aussi, il demande à chacun de respecter les mesures prises pour assurer la sécurité des Valjoviens, notamment sur la mise en sécurité des écoles.
Nombre de barrières sont déplacées par les automobilistes qui souhaitent se garer au plus proche des établissements. Le Chef de la Police Intercommunale déplore le manque de civisme des riverains, mettant ainsi en danger enfants et familles.

Feux de broussailles

■ Le Chef de la Police Intercommunale rappelle que les feux de broussailles sont interdits par arrêté préfectoral et que la Police doit être saisie en cas de non respect.
Police Intercommunale 01.48.61.00.43 / Police Nationale : 01.48.70.18.30

Fausse qualité

■ Le Chef de la Police Intercommunale attire l'attention des riverains sur les vols à la fausse qualité, traqués sans relâche par ses effectifs.
Les scénarios inventés par les malfaiteurs sont nombreux :

- des inconnus, se déclarant agents EDF, agents des eaux, employés de Mairie, livreurs, couvreurs, éboueurs, pompiers, policiers, poseurs d'alarme ou de détecteurs de fumée, etc., se présentent à votre domicile, parfois déguisés, sous un prétexte quelconque ;
- une fois chez vous, ils tentent de détourner votre attention pour connaître vos cachettes ou dérober votre argent ou objets de valeurs.

Pour information, les éboueurs qui vous rendent visite pour les étrennes de fin d'année doivent pouvoir vous présenter une lettre d'accréditation signée du Maire.
Si ce n'est pas le cas, vous devez en informer immédiatement la Police.

AMENAGEMENT - TRAVAUX

Accessibilité

■ La ville a instruit en 2015 son agenda d'accessibilité aux handicapés dans lequel elle s'est engagée à mettre en conformité l'intégralité de ses bâtiments communaux sur une période de 6 ans.

Cet engagement d'un coût global de 900 000 € permettra dès l'année 2016 et pour un premier montant de 150 000 €, l'accès à toute personne porteuse d'un handicap aux bâtiments suivants :

- le Conservatoire de danse et de musique,
- l'Eglise et le Presbytère Saint-Nicolas,
- le Stade Jules Ferry,
- le Poste de Police Municipale,
- le multi-accueil La Farandole des Tototttes,
- la Mairie annexe,
- la Maison du temps Libre.

Etablissement « Le Brazza »

■ La ville engagera prochainement un aménagement devant le café du Brazza. Dans l'attente du déplacement des armoires électriques et des installations du gaz, les travaux d'embellissement débuteront sous quelques semaines.

Règles d'urbanisme

■ Le Maire rappelle que toute modification de façade doit être déclarée en Mairie.

AMENAGEMENT - TRAVAUX

Fibre optique

■ L'installation des armoires techniques permettant à court terme de faire accéder au très haut débit à l'ensemble des Valjoviens est en cours. Les travaux sont assurés par la société DEBITEX.
Cet accès au très haut débit devrait s'opérer courant du premier trimestre 2017. L'avancée des travaux sera indiquée sur le site internet et le magazine de la ville.

Lutte contre le bruit de l'ex RN3

■ Sur le territoire de Vaujours, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a assuré, durant l'été, des travaux sur l'ex RN3.
La couche de roulement a été rénovée avec l'utilisation d'un enrobé phonique et en pleine largeur, dans le sens Paris vers Province sur 450m à partir de l'ouvrage de franchissement de la rue Henri IV vers Placoplatre et ce, pour un coût de 160 000 €.

Constructions

■ Promogim
Les nouveaux bâtiments situés au 38-42 rue de Meaux en sont au stade du gros œuvre pour une livraison probable en septembre 2017.

■ France Habitation
La société France Habitation est en cours d'achat des parcelles comprises entre le Court-Saint-Etienne et le collège Henri IV. Cet achat permettra à terme la construction de 83 logements et l'installation de commerces avec du stationnement le long de la rue de Meaux via une contre-allée. L'aménagement d'une place à l'angle de la rue de Meaux/Court Saint-Etienne viendra agrémenter cet aménagement.
Le garage CITROEN se déplacera et s'installera face à la société PLACOPLATRE, à proximité du Centre Technique Municipal.

Mise en conformité de l'assainissement – allée des Sablons

■ Le Directeur des services techniques rappelle que, suite à la rénovation de l'allée des Sablons, les riverains disposaient d'un délai pour effectuer la mise en conformité de leur réseau d'assainissement. Ce délai expirant en décembre 2016, la mairie devra effectuer des contrôles nécessaires dans le cadre du respect de l'environnement.

ENVIRONNEMENT

Collecte des ordures ménagères

■ Michel RINGRESSI rappelle la réglementation en matière de collecte des ordures ménagères :

1. Les containers ne doivent pas gêner la circulation normale des véhicules, des deux roues et des piétons ;
2. les déchets doivent être dans les conteneurs (sauf jour des encombrants) ;
3. lorsque l'habitation est située dans une zone ne permettant pas l'accès aux véhicules de collecte, les déchets doivent être déposés sur une voie normalement collectée ;
4. les déchets doivent être déposés après 20H la veille du jour des ramassages.

A cela, le Directeur des services techniques ajoute que la ville ne gère plus les conteneurs d'ordures ménagères, cette compétence relevant désormais du Territoire Grand Paris – Grand Est. Il précise qu'un marché public est en cours de réalisation et que les riverains pourront prochainement signaler leur besoin auprès des services du Territoire.

Déjections canines

■ Malgré les efforts fournis par les services municipaux en matière de propreté urbaine, certains propriétaires de chiens se montrent toujours peu pressés de ramasser les déjections de leur ami à quatre pattes.
S'agissant de la rue du Centre et de l'Avenir, Michel RINGRESSI s'engage à y apposer le slogan « Trottoir, pas crottoir ».
Pour rappel, le non ramassage des déjections canines est passible d'une amende s'élevant à 38 €.

Propreté de la ville

■ Le Directeur des services techniques explique que les conditions climatiques de ces derniers mois n'ont pas simplifié le travail du service des espaces verts. Et pour cause, une alternance de soleil et de pluie a permis le développement de mauvaises herbes à divers endroits de la commune, le cimetière communal n'ayant pas été épargné.
S'agissant de l'utilisation du désherbant, le Directeur des services techniques précise à l'assemblée qu'elle sera interdite dès le 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire prend en compte la difficulté d'entretenir les espaces verts et sollicitera les services techniques pour envisager un mode d'intervention sur les espaces verts qui soit plus efficace et continu.

Parc de la Poudrerie

■ Le Maire explique que l'Etat souhaite céder cet espace forestier dont il est propriétaire alors que jusqu'au 31 décembre 2016 seulement, cet espace naturel bénéficie d'une gestion partagée entre l'Etat, la région de l'Ile-de-France et le département de la Seine-Saint-Denis.
Le Conseil régional, qui contribuait jusqu'alors à son entretien, a demandé à l'Etat d'assumer ses responsabilités, notamment en matière de protection de l'environnement et de mise en sécurité du site à compter de 2017.

Le Maire assure qu'il mettra tout en œuvre pour conserver cet espace boisé cher aux Valjoviens et donc maintenir son accès au public.

Dans une lettre co-signée par les maires de Livry-Gargan, de Sevran et de Villepinte, il a sollicité Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, sur cette question en mettant l'accent sur une évidence : on ne peut envisager en aucune façon la fermeture de ce parc.

La réunion prend fin à 22h30.